

La charia dans les Landes ! Sur la plage, en meute avec 4 amis, il demandait aux femmes de se rhabiller

écrit par Jules Ferry | 26 août 2021



C'est sur la plage de Messanges (photo) que le prévenu a été interpellé lors d'un contrôle d'identité.

Un bénévole zélé, au service de la charia, repéré dans les Landes !

Plage de Messanges (40) : interpellé pour avoir demandé aux femmes de se rhabiller

Assigné à résidence en Mayenne dans l'attente de son expulsion vers le Maroc, un homme de 25 ans a été retrouvé à Messanges, avec des amis, en train d'alpaguer des touristes en maillot de bain

Le 21 août dernier, les nageurs sauveteurs CRS qui surveillent la baignade, à Messanges, sont informés par des touristes que **cinq individus arpentent la plage, importunant les femmes en maillot de bain, en leur demandant de se rhabiller.** Un contrôle d'identité est effectué, et les militaires découvrent que l'un d'eux fait l'objet d'un arrêté d'expulsion du territoire, délivré le 6 août dernier. Un arrêté assorti d'une interdiction de quitter son domicile de la Mayenne, et de pointer régulièrement auprès des autorités.

Sept condamnations

« Je suis pacsé, j'ai un enfant qui est né en juin, et ma femme était descendue dans sa famille à Bordeaux, donc pour le retour, je suis venu les chercher », tente de justifier le prévenu.

« Et pour passer par Bordeaux, vous passez l'après-midi sur la plage de Messanges ? », interroge la présidente du tribunal...

« Un groupe de copains m'a appelé, je suis venu, mais ce n'est pas moi qui ai demandé aux femmes de se couvrir », a-t-il cru bon d'ajouter.

Côté casier judiciaire, déjà sept condamnations, et une première expulsion vers le Maroc. Le prévenu, dont

l'identité est difficile à établir, jure qu'il n'est pas l'auteur des précédents méfaits, qu'il est victime des agissements d'un homonyme.

La semaine dernière, il avait déjà été rappelé à l'ordre pour ne pas s'être trouvé à son domicile pendant la période d'astreinte.

« Ce n'est jamais de sa faute, je pense que six mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt le feront réfléchir », tranche la vice-procureure. Finalement, trois mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt ont été prononcés à la fin de l'audience.

[Note de J.F. : quid des quatre autres...]

SUD OUEST

Merci bien pour ses services de superviseur de la charia, mais en France, nos femmes ne portent pas le burkini.

Qu'il retourne au Maroc au milieu de ses semblables et que ceux déjà présents respectent nos coutumes.

